



Facture d'achat par internet érronée

Par **Jacouille**, le **04/01/2010** à **12:18**

Bonjour, j'ai acheté un bien de consommation via un site internet d'une grande compagnie. Sa facture est érronée. Dans le style:

Produit 100€

Remise 20% [s] 20€[/s]

À payer **65€**

Ai-je le droit de conserver le produit ? Est-il possible que l'on me réclame le surplus à postériori ? Ou bien la vente est définitive selon le premier prix facturé.

Merci de votre réponse.